



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

សំណុំរឿងលេខ: ០០១/១៨ កក្កដា ២០០៨/អវតក/អជសដ

Case File/Dossier n° 001/18-07-2007-ECCC/TC

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

ឯកសារដើម

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

រូបថត ថ្ងៃ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
..... 19 / 08 / 2009

ម៉ោង (Time/Heure): 13 : 30

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: SANN RADA

Composée comme suit :

- M. le juge NIL Nonn (Président)
- Mme la juge Silvia CARTWRIGHT
- M. le juge YA Sokhan
- M. le juge Jean-Marc LAVERGNE
- M. le juge THOU Mony

ឯកសារច្បាប់ចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម

CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

រូបថត ថ្ងៃ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date/Date de certification):
..... 19 / 08 / 2009

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: SANN RADA

Date : 13 août 2009

Type de document : PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER DES DÉBATS
(SUJETS ET ORDRE DE COMPARUTION DES TÉMOINS)
POUR LA PÉRIODE DU 17 AOÛT AU 17 SEPTEMBRE 2009**

Co-procureurs

Mme CHEA Leang
M. Robert PETIT

Accusé

KAING Guek Eav *alias* DUCH

Avocats des parties civiles

- Me KONG Pisey
- Me HONG Kimsuon
- Me YUNG Panith
- Me KIM Mengkhy
- Me MOCH Sovannary
- Me Silke STUDZINSKY
- Me Martine JACQUIN
- Me Philippe CANONNE
- Me TY Srinna
- Me Pierre Olivier SUR
- Me Alain WERNER
- Me Brianne McGONIGLE
- Me Annie DELAHAIE
- Me Elizabeth RABESANDRATANA
- Me Karim KHAN
- Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS

Avocats de la défense

- Me KAR Savuth
- Me François ROUX
- Me Marie-Paule CANIZARÈS



Nous, NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (la « Chambre ») ;

AYANT ÉTÉ SAISI du dossier n° 001/18-07-2007-ECCC/TC en application de la « Décision relative à l'appel interjeté par les co-procureurs contre l'ordonnance de renvoi rendue dans le dossier *Kaing Guek Eav* alias "*Duch*" », prononcée oralement par la Chambre préliminaire le 5 décembre 2008 et déposée dans sa version khmère le 9 décembre 2008¹ ;

VU la « Directive portant calendrier des débats au fond » du 20 mars 2009² ;

VU l' « Ordonnance portant calendrier des débats en audience pour la période allant du 20 au 30 avril 2009 », datée du 10 avril 2009³ ;

VU l' « Ordonnance portant calendrier des débats au fond pour la période allant du 18 mai au 25 juin 2009 », datée du 30 avril 2009⁴ ;

RAPPELANT qu'à l'audience du 22 juin 2009, la Chambre a rendu une décision orale portant calendrier des débats pour la période du 30 juin au 14 juillet 2009⁵ ;

VU l' « Ordonnance portant calendrier des débats (sujets et ordre de comparution des témoins) pour la période du 13 juillet au 26 août 2009 », datée du 7 juillet 2009⁶ ;

VU l' « Ordonnance portant calendrier des jours de session pour les trois prochains mois (période allant du 6 juillet au 1^{er} octobre 2009) », datée du 12 juin 2009⁷ ;

VU la « Décision concernant les mesures de protection sollicitées pour certains témoins et experts et relative aux demandes des parties d'entendre des témoins et des experts », datée du 3 avril 2009⁸ ;

¹ « Décision relative à l'appel interjeté par les co-procureurs contre l'ordonnance de renvoi rendue dans le dossier *Kaing Guek Eav* alias "*Duch*" », 5 décembre 2008 (doc. n° D99/3/42).

² « Directive portant calendrier des débats au fond », 20 mars 2009 (doc. n° E26).

³ « Ordonnance portant calendrier des débats en audience pour la période allant du 20 au 30 avril 2009 », 10 avril 2009 (doc. n° E48).

⁴ « Ordonnance portant calendrier des débats au fond pour la période allant du 18 mai au 25 juin 2009 », 30 avril 2009 (doc. n° E56).

⁵ Note d'audience du 22 juin 2009 ; compte rendu de l'audience du 22 juin 2009, p. 1 et 2.

⁶ « Ordonnance portant calendrier des débats (sujets et ordre de comparution des témoins) pour la période du 13 juillet au 26 août 2009 », 7 juillet 2009 (doc. n° E92 et annexe n° E92.1).

⁷ « Ordonnance portant calendrier des jours de session pour les trois prochains mois (période allant du 6 juillet au 1^{er} octobre 2009) », 12 juin 2009 (doc. n° E77)



VU la « Décision concernant les mesures de protection sollicitées en faveur de parties civiles », datée du 2 juin 2009⁹ ;

VU la « Décision relative aux mesures de protection sollicitées pour les parties civiles E2/62 et E2/89 et les témoins KW-10 et KW-24 », datée du 7 août 2009¹⁰ ;

CONSCIENT de la nécessité de prévenir les parties suffisamment à l'avance du calendrier des prochaines audiences, notamment des dates auxquelles seront appelés à comparaître les témoins et les experts ;

PAR LA PRÉSENTE :

MODIFIONS la précédente ordonnance portant calendrier des débats¹¹ et **ARRÊTONS** comme suit le calendrier des débats au fond pour la période du lundi 17 août au jeudi 17 septembre 2009 :

- Du 17 au 27 août 2009 : Audition des parties civiles suivantes relativement aux réparations demandées : Martine Lefeuvre (E2/85), Ouk Neary (E2/89), Robert Hamill (E2/87), Tioulong Antonya (D25/27), Hav Sophea (D25/4), Sau Soung (E2/34), Neth Phally (E2/50), Touch Monin (D25/14), Ou Savrith (E2/26)¹², Keang Vannary (E2/77), Im Sunthy (D25/7), Phung Guth Sunthary (D25/5), Ros Men (D25/9), Chum Sirath (D25/6), Chhin Navy (D25/2), Chum Neou (D25/16), Jeffrey James (E2/86)¹³ et Seang Vandy (D25/13) ; et interrogatoire de l'expert [REDACTED] (CP2/5) relativement aux demandes de réparation des parties civiles ;

⁸ « Décision concernant les mesures de protection sollicitées pour certains témoins et experts et relative aux demandes des parties d'entendre des témoins et des experts », 3 avril 2009 (doc. n° E40).

⁹ « Décision concernant les mesures de protection sollicitées en faveur de parties civiles », 2 juin 2009 (doc. n° E71)

¹⁰ « Décision relative aux mesures de protection sollicitées pour les parties civiles E2/62 et E2/89 et les témoins KW-10 et KW-24 », 7 août 2009 (doc. n° E135).

¹¹ « Ordonnance portant calendrier des débats (sujets et ordre de comparution des témoins) pour la période du 13 juillet au 26 août 2009 », 7 juillet 2009 (doc. n° E92 et annexe n° E92.1).

¹² Par vidéoconférence (le 20 août 2009 à 13 h 30).

¹³ Jeffrey James comparaitra le 26 août 2009.



- Du 31 août au 2 septembre 2009 : Interrogatoire des experts [REDACTED] (KW-34) et Françoise Sironi-Guilbaud¹⁴, ainsi que des témoins [REDACTED] (D1), [REDACTED] (D2), [REDACTED] (D3) et [REDACTED] (D4), relativement à la personnalité de l'accusé ;
- Du 14 au 17 septembre 2009 : Interrogatoire des experts et témoins Richard J. Goldstone¹⁵, [REDACTED] (D5), [REDACTED] (D6), [REDACTED] (D14), Stéphane Hessel¹⁶, Raoul Marc Jennar, [REDACTED] (D8) et Christopher Lapel.

Si nécessaire, la Chambre pourra prévoir des audiences supplémentaires consacrées à la contestation par la Défense de demandes de constitution de parties civiles et aux réponses y relatives.

Le calendrier de présentation du réquisitoire et des plaidoiries sera publié en temps voulu.

Les heures fournies dans la présente le sont à titre indicatif. La Chambre se réserve le droit de les modifier.

D'autres ordonnances portant calendrier seront rendues en temps voulu. *sh NWZ -*

Phnom Penh, le 13 août 2009
Président de la Chambre de première instance



Ya Sokhan

¹⁴ Les experts [REDACTED] et Françoise Sironi-Guilbaud comparaîtront ensemble les 31 août et 1^{er} septembre 2009, pendant une journée et demie.

¹⁵ Par vidéoconférence (le 14 septembre 2009 à 9 heures).

¹⁶ Par vidéoconférence (l'après-midi du 15 septembre 2009).